



City of Boston
c/o Direct Energy
P.O. Box 180
Tulsa, OK 74101-0180

Presort First Class
U.S. Postage Paid
Boston, MA
Permit#1736

NE PAS JETER - AVIS IMPORTANT SUR LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ



La présente lettre contient des informations importantes concernant votre facture d'électricité.

Le 12 septembre 2025

Chère voisine, Cher voisin,

Le Service de base d'Eversource est votre fournisseur actuel d'électricité. Cela signifie qu'Eversource distribue et fournit votre électricité. À partir de novembre 2025, votre nouveau fournisseur sera **Boston Community Choice Electricity (BCCE)**.

QU'EST-CE QUE BCCE ?

Le programme d'Électricité de choix communautaire de Boston est le programme de la ville de Boston dont l'objectif est de fournir une électricité stable, abordable et renouvelable aux locataires, propriétaires et petites entreprises. Le programme permet à la Ville de conclure des contrats directement avec des fournisseurs d'électricité en votre nom, en vue d'offrir une alternative au Service de base d'Eversource. Direct Energy, le fournisseur actuel de BCCE, fournit de l'électricité à l'ensemble des clients actuellement inscrits au programme jusqu'au terme de l'année 2027. Bien que ce programme remplace Eversource en tant que fournisseur de votre électricité, Eversource continuera de distribuer votre électricité et de vous facturer tous les mois.

Ce qui change :	Ce qui ne change pas :
<ul style="list-style-type: none">Vous serez fourni(e) en électricité par la Ville de Boston par l'intermédiaire de son fournisseur contractant actuel, à savoir Direct Energy.Votre facture mentionnera « Facturation pour l'Électricité de choix communautaire (CCE) de la Ville de Boston » comme votre fournisseur d'électricité.Votre tarif d'électricité sera le plan Standard du programme, c'est-à-dire 0,14805 \$ par kWh pour un mois, qui sera ensuite réduit à 0,14231 \$ par kWh jusqu'à décembre 2027.	<ul style="list-style-type: none">La distribution d'électricité, la gestion du compte et la facturation seront traitées par Eversource.Eversource continuera à répondre aux urgences, à relever les compteurs et à entretenir les lignes de distribution et de transmission.Vous continuerez à bénéficier de tous les droits et protections existants des consommateurs.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

→ **Si vous ne faites rien** : vous serez automatiquement inscrit(e) au plan Standard de BCCE, le plan par défaut du programme, à partir de novembre et votre facture de décembre mentionnera « **Facturation pour l'Électricité de choix communautaire (CCE) de la Ville de Boston** » comme votre fournisseur.

Si votre compte est inscrit pour votre cycle de facturation de novembre, votre tarif d'électricité sera de 0,14805 \$ par kWh. Le nouveau contrat de fourniture d'électricité de BCCE commence en décembre 2025. À compter de votre cycle de facturation de décembre, le nouveau tarif de votre plan Standard sera de 0,14231 \$ par kWh jusqu'en décembre 2027.

→ **Si vous voulez vous désinscrire** : veuillez signer et poster la carte de désinscription ci-jointe avant le 16 octobre 2025. Vous pouvez également appeler Direct Energy au (855) 402-5868 ou remplir le formulaire de désinscription sur boston.gov/bcce. Eversource restera votre fournisseur d'électricité et vous paierez leur tarif, qui change tous les six mois.

Les résidents bénéficiant d'une aide sociale et dont le revenu du ménage est égal ou inférieur à 60 % du revenu médian de l'État peuvent être éligibles à des réductions sur leur facture d'électricité. La participation au BCCE n'aura **aucune** incidence sur les crédits, plans de paiement, réductions ou sur l'assistance dont vous pouvez bénéficier de la part d'Eversource. Pour réaliser des économies supplémentaires, vous pouvez repasser à l'Optionnelle de Base (actuellement 0,14205 \$ par kWh). Pour en savoir plus, rendez-vous sur boston.gov/energy.

Montez en gamme et choisissez Green 100 (actuellement 0,17195 \$ par kWh), une option simple et abordable pour soutenir les énergies propres. Toutes les énergies renouvelables du programme sont produites dans la région de la Nouvelle-Angleterre. En choisissant Green 100, vous jouerez un rôle majeur dans la réduction de la pollution, la protection de l'environnement, ainsi que dans les efforts de la ville de Boston pour devenir une ville neutre en carbone. Montez en gamme aujourd'hui sur boston.gov/bcce.

NOUVEAUX TARIFS DU PROGRAMME

Les tarifs actuels des contrats baisseront en décembre. Les nouveaux tarifs seront ensuite gelés jusqu'à décembre 2027.

BOSTON COMMUNITY CHOICE ELECTRICITY (BCCE)				EVERSOURCE
OPTIONNELLE DE BASE	STANDARD (par défaut)	OPTIONNELLE GREEN 100		SERVICE DE BASE
Tarif	0,13661 \$ par kWh	0,14231 \$ par kWh	0,16248 \$ par kWh	Résidentielle : 0,14884 \$ par kWh Commerces et industries de petite taille : 0,15150 \$ par kWh Commerces et industries de taille moyenne ou grande : 0,18127 \$ par kWh Éclairage public : 0,15150 \$ par kWh
Durée	Décembre 2025 - Décembre 2027			
Teneur en énergies renouvelables de classe I MA en 2025	27 % d'énergies renouvelables Répond aux exigences minimales en matière d'énergie renouvelable du Massachusetts	42 % d'énergies renouvelables Teneur en énergies renouvelables de classe I MA augmentée de 15 % par rapport aux exigences minimales de l'État	100 % d'énergies renouvelables Teneur en énergies renouvelables de classe I MA augmentée de 73 % par rapport aux exigences minimales de l'État	Résidentielle : 1er août 2025 - 31 janvier 2026 Commerces et industries de petite taille : 1er août 2025 - 31 janvier 2026 Commerces et industries de taille moyenne ou grande : 1er novembre 2025 - 31 janvier 2026 Éclairage public : 1er août 2025 - 31 janvier 2026
Conditions de résiliation	SANS PÉNALITÉ ET SANS FRAIS			

BCCE ne peut garantir les économies étant donné que les tarifs d'Eversource changent deux fois par an. L'objectif de l'agrégation est de réaliser des économies pendant toute la durée du programme.

*Les tarifs actuels de BCCE comprennent (1) des frais de services de consultant de 0,0007 \$ par kWh, qui augmenteront à 0,0008 \$ par kWh en décembre, pour faciliter le programme ; (2) des frais de services municipaux de 0,00011 \$ par kWh, qui augmenteront à 0,00034 \$ par kWh en décembre, pour financer les frais de personnel pour le programme et les services du programme.

*Les tarifs peuvent augmenter en raison d'un changement de loi entraînant une augmentation directe et importante des coûts pendant la durée du contrat.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- **Quelle est la différence entre fourniture et distribution ?** Le tarif de fourniture sur votre facture d'électricité correspond au coût de l'électricité que vous consommez durant chaque cycle de facturation. Le tarif de distribution correspond au coût de maintien des lignes de distribution et de transmission de l'électricité et de la gestion de votre compte, y compris l'établissement de votre facture mensuelle, le relevé de votre compteur et le traitement de vos paiements.
Vous ne pouvez pas choisir votre distributeur d'électricité, mais vous pouvez choisir votre fournisseur. Le changement de fournisseur est sans incidence sur vos tarifs de distribution.
- **Cela aura-t-il une incidence sur mon assistance ou mes plans de paiement relatifs à ma consommation d'électricité ?** Non, vous continuerez à bénéficier des avantages d'Eversource.
- **J'ai déjà choisi un fournisseur concurrentiel de moi-même, que dois-je faire ?** Vous devez vous désinscrire de BCCE pour éviter toute violation de contrat. Vous pouvez vous désinscrire en renvoyant par la poste la carte de désinscription ci-jointe, en remplissant le formulaire de désinscription sur boston.gov/bcce, ou en appelant Direct Energy, le fournisseur d'électricité actuel de la Ville, au (855) 402-5868.
 - ◆ Les résidents qui préfèrent choisir BCCE comme fournisseur au lieu de leur fournisseur d'électricité concurrentiel actuel doivent contacter le programme pour bénéficier d'une aide complémentaire.
- **J'ai un compte exonéré d'impôts, que dois-je faire ?** Pour conserver votre exonération d'impôts, envoyez une copie de votre [certificat d'exemption d'énergie](#) par e-mail à usn.taxexemption@directenergy.com, par télécopie au (800) 5400-7428, ou par voie postale à Direct Energy Attn: USN Tax Exemption at P.O. Box 180, Tulsa, OK 74101-0180.
- **J'ai des panneaux solaires ou des solaires communautaires, est-ce que je continuerai de recevoir des crédits ?** Oui, vous continuerez de recevoir des facturations nettes ou des crédits sur facture tout en recevant de l'électricité dans le cadre du programme et la valeur de ces crédits ne sera pas modifiée en participant à BCCE.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site boston.gov/bcce,appelez le **3-1-1**, or envoyez un email à l'adresse bcce@boston.gov.

Brian Swett

Directeur Climat | Environnement, Énergie et Espace Ouvert

CITY of BOSTON

TENEUR EN ÉNERGIES RENOUVELABLES - Pourcentages requis et volontaire par année

Fourniture d'électricité de choix communautaire	Année	Requis par l'État*		Volontaire**		TOTAL	
		Classe I MA	Autre	Classe I MA	Autre		
BOSTON COMMUNITY CHOICE ELECTRICITY	STANDARD (par défaut)	2025	27 %	36 %	15 %	---	78 %
		2026	30 %	39 %	15 %	---	84 %
		2027	33 %	43 %	15 %	---	91 %
	OPTIONNELLE DE BASE	2025	27 %	36 %	---	---	63 %
		2026	30 %	39 %	---	---	69 %
		2027	33 %	43 %	---	---	76 %
	OPTIONNELLE GREEN 100	2025	27 %	36 %	73 %	---	136 %
		2026	30 %	39 %	70 %	---	139 %
		2027	33 %	43 %	67 %	---	143 %
	SERVICE DE BASE d'Eversource	2025	27 %	36 %	---	---	63 %
		2026	30 %	39 %	---	---	69 %
		2027	33 %	43 %	---	---	76 %

*Requis par l'État – Pourcentage minimum obligatoire de ressources en énergies renouvelables requis par la loi relative au MA.

**Volontaire - Énergies renouvelables supplémentaires qui dépassent le minimum requis par l'État pour l'année spécifiée.

Pour plus de détails sur les exigences du MA en matière d'énergie renouvelable, veuillez vous rendre sur le site

mass.gov/info-details/program-summaries.



CARTE-RÉPONSE DE DÉSINSCRIPTION DU PROGRAMME D'ÉLECTRICITÉ DE CHOIX COMMUNAUTAIRE DE BOSTON

Si vous souhaitez participer au Programme d'électricité de choix communautaire de Boston, vous n'avez aucune action à entreprendre. Vous serez automatiquement inscrit(e).

Instructions de désinscription

Si vous ne souhaitez pas participer :

- 1) Signez et datez
- 2) Placez dans l'enveloppe fournie
- 3) Postez-la

La carte doit être signée par l'abonné(e) dont le nom est indiqué dans l'adresse figurant sur cette carte. L'enveloppe doit être envoyée avant le 16 octobre 2025, le cachet de la poste faisant foi, pour vous désinscrire du Programme, sous peine d'être automatiquement inscrit(e).

X

Signature

Date